

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2023



PRÉSENT(E)S : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Maurice Cottaz, Michelle Faure, Félix Perez, Pierre Yves Durand, Marie Funk, Jonathan Dupin.

EXCUSÉ : Gilbert Batier, Marie-Alix Riobé.

ABSENT(E)S :

LE QUORUM EST ATTEINT

Début de séance : 20 h 30

Secrétaire de séance : Simone COMBET

Une minute de silence est observée pour une administrée décédée

1/ Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 est en cours de réalisation.

2/ Sollicitation de subvention pour les travaux du bâtiment de la mairie auprès du département et des co-financeurs (D) :

doit recevoir l'approbation du département pour 40%, celui-ci doit-être déposé avant le 10 février 2023. On aura aussi via la préfecture et via la DETR 20%. Sachant que dans leur objectif les dossiers pour les mairies sont prioritaires.

Donc pour boucler les 20% complémentaires, nous avons fait appel à la CCBD, qui avait lancé un appel à projets de 20 000 000 euros, et notre projet rentre bien dans leur projet énergétique et en plus une aide de Madame Emeline CANTINOL de la CCBD, nous sera apportée pour la constitution du dossier.

Un bilan énergétique nous est demandé avant de solliciter une subvention, cette demande est dans les mains de l'architecte.

Donc nous mettrons « en cours » dans le dossier pour ne pas le retarder.

Quand tous les dossiers de subvention seront définis :

- Il faudra attendre l'accusé de réception de la préfecture officieux, qui permet le démarrage des travaux, puis le définitif. Pour pouvoir lancer les appels d'offres.

Madame le Maire nous informe que la Région n'a toujours pas donné son accord pour le dossier alors que nous devons avoir des nouvelles en décembre.

Cette délibération permet la sollicitation de subvention des travaux en HT pour un montant de 204 842 euros.

Nous devrions avoir 80% d'aide, donc il nous restera 20% à notre charge (+ les 20% de TVA) dont on ne reçoit que 16.5%.

Nous solliciteront les banques pour emprunter les un peu plus de 20% pour ce projet.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

3/ Sollicitation de subvention pour les travaux du bâtiment de l'ancienne école auprès du département et des co-financeurs (D) :

Madame le Maire explique qu'en ce qui concerne l'ancienne école, les co-financeurs sont : La région Rhône-Alpes avec 20% d'aide.

Le département toujours à hauteur de 40%, car selon la richesse des communes nous savons à quel pourcentage nous avons droit.

Et la préfecture, 20 % en espérant qu'il accepte que l'on pose 2 dossiers pour la commune.

Peut-être peut-on négocier par exemple les peintures pour faire baisser la note et lancer des ateliers de participation dans la commune ??

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4/Transfert de terrains communaux (D) :

Madame Le Maire demande que Gérard BUDIN et Marie FUNK sortent de la salle.

Et elle précise que l'on aborde un point un peu technique qui concerne les terrains communaux que possède la commune et qu'elle loue aux agriculteurs. Marie et Gérard sont sortis car ils sont concernés.

Lorsqu'un agriculteur part à la retraite, ce qui est le cas de Gérard, il doit remettre à la commune les terrains loués.

La commune peut faire un appel à candidature ou elle peut répartir les terrains pour qu'il y ait une cohérence dans cette répartition.

Gérard louait les terrains communaux et ils étaient exploités par le GAEC dont il était associé.

Les terrains communaux ne doivent pas être loués à un GAEC mais à une personne physique. Donc la location pour un bail de 9 ans sera transférée à Marie, qui est associée à la GAEC, car le but est de ne pas démembrer une exploitation.

Madame le maire fait passer le plan des terrains communaux qui vont être transférer de Gérard vers Marie.

Madame le Maire précise que la commune n'a eu aucune demande d'autres agriculteurs pour la location de ces terrains.

Cette décision de transfert a été votée à l'unanimité.

5/ Point budgétaire de l'exercice 2022

Félix PEREZ commente le point financier.

FONCTIONNEMENT	REALISATION	% réalisé
Dépenses	311763.64€	44.29%
Recettes	400137.81€	56.84%
Résultat	88374.17€	

Félix annonce un positif de 80 000€ pour l'année 2022.

INVESTISSEMENT	REALISATION	% réalisé
Dépenses	144636.00€	19.97%
Recettes	21946.44€	3.03%
Résultat	-122689.02€	

Le budget a été voté à l'unanimité.

6/ Questions diverses :

Madame le Maire envisage de définir, par mail, une date de réunion pour la commission « éclairage public ». Dans le but de demander un devis pour changer toutes les lampes concernées (vérifier le nombre) de la commune par des lampes LED.

Et aussi de voir avec TE38 si l'on peut être subventionné pour ce projet.

Faire un devis avec Térélec.

Pour info l'estimatif étant de 380.00€ pour un changement ponctuel du système d'une lampe, donc une demande de rendez-vous serait souhaitable pour étudier la faisabilité et le budget avec TE38.

Madame le Maire demande qu'une étude poussée soit faite à ce sujet.

Pour les assurances, Madame le Maire précise que le changement de compagnie d'assurances Groupama au lieu d'AXA, permet de faire des économies et que la commune puisse cotiser pour tous les déplacements des élus (pour un coût de 367€/an).

L'assurance responsabilité civile qui concerne le Maire, les adjoints et les délégués est prise en compte avec cette nouvelle assurance, ainsi que l'aide à l'élaboration du plan de sauvegarde, un document obligatoire demandé par la préfecture maintenant.

Le montant pour l'assurance tous risques de la voiture est de 454.00€, à partir du mois de juin prochain.

Madame le Maire précise aussi qu'elle a inclus, une assurance statutaire car les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel. Elles doivent en effet supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, de maternité, d'invalidité, de décès de leurs agents. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, il est tout à fait souhaitable que la commune souscrive une assurance statutaire.

Madame le Maire explique que l'on revient dans les travaux. Un appel à projet de la CCBD « Plan accessibilité » nous est parvenu assez tard. Madame le Maire nous fait passer la documentation sur le sujet (abris à vélos, casiers, arceaux, etc.). Une subvention à hauteur de 80% est prévue pour ce projet.

Et qu'avec les travaux prévus pour l'ancienne école, un garage à vélo serait bien utile ainsi que des casiers et des arceaux pour accrocher les vélos, ces derniers seraient aussi utiles sur toutes les aires de pique-nique, le terrain Orcel, les arrêts de bus et sur la place de la mairie. Le délai étant au 15 janvier 2023 une commande a été passée pour :

Un abri à vélos en verre ALTO CURVE de 4 mètres carré sur 2 mètres 30.

- La base pour une valeur de 3103.00€ HT
- La paroi de verre pour 1860.00€ HT

Un casier sans électricité (de 6 cases) pour une valeur de 3900.00€ HT

Et 10 arceaux à 120.00€ pièce donc une valeur de 1200.00€ HT au total.

Joint le bon de commande.

Madame le Maire nous informe qu'une enquête a été faite pour les délits qui ont eu lieu, ces derniers mois, à la Frette.

27 délits ont été répertoriés dans les communes environnantes.

6 victimes seront convoquées car elles ont subi de graves dommages lors de ces délits.

À la suite de cette enquête 3 mineurs ont été mis en garde à vue.

Madame le Maire dit qu'il faut envoyer rapidement le dossier ENS.

Le département subventionnera bien l'achat du terrain de Mr TRILLAT, mais nous attendons un courrier concernant l'entretien car à première vue la prise en compte ne sera qu'en 2030. C'est intéressant car l'achat des terrains est subventionné à 93% frais de notaire inclus, et agrandirait l'ENS ce qui permettrait de le rendre plus attrayant.

Madame le Maire explique que l'association des Petites Bouches effectue un travail remarquable pour assurer la cantine, mais lors de l'assemblée générale de samedi dernier où une seule famille était présente sur 67 qui sont adhérentes.

Le président et la trésorière sont découragés par le peu de reconnaissance sur le travail fourni et ont émis leur désir de démissionner en fin d'année scolaire.

Il faut bien savoir que le prix du repas sera bien augmenté si la gestion de la cantine se trouve à être effectuée par la commune.

Tour de table :

Jacques CUISNIER: Rien à signaler sauf l'envoi du dossier ENS.

Marie FUNK : Demande des abris pour les arrêts de car et surtout devant l'école.

Gérard BUDIN : Signale que des nids de poule se sont formés dans plusieurs chemins de terre de la commune, Jacques dit que des seaux d'enrobage à froid sont à disposition.

Pierre-Yves DURAND: Annonce qu'une réunion Sécurité routière va être envisagée pour une proposition de panneaux, si cela est toujours d'actualité, pour essayer de ralentir la vitesse sur l'ensemble du village.

Il informe que pour l'instant le site Internet de la commune ne supporte pas une vidéo, PY va faire en sorte que cela puisse se faire.

Michelle FAURE : Signale que les réunions TE38 se déroulent toujours à Grenoble, donc il est très difficile de s'y rendre.

Elle annonce que la CCBD, à la suite d'une réunion, va s'occuper de la biodiversité sur notre commune ainsi que sur 10 autres communes.

Un article à ce sujet va être écrit et mis dans le sorl'info.

Maurice COTTAZ : Annonce les tarifs de l'eau applicables au 1er janvier 2023

Abonnement = 92.63€ /an

Pour le M3 = 1.43€

Pour l'assainissement :

Abonnement = 118.86€/an

Pour le M3 = 2.43€

Au sujet de l'électricité, Maurice dit qu'il y a 88 lampes à changer en LED sur la commune sur 95 au total.

J'ai participé, au sein de la CCBD, à un groupe de travail sur l'unification des cimetières qui se trouvent dans la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Le prochain groupe de travail aura lieu le 31 janvier 2023.

Avec Alexandre, Gérard et moi beaucoup de travail a été effectué sur l'entretien des bordures de ruisseau ainsi qu'autour et à l'intérieur de l'école.

Geneviève CORBI : Aimerais revoir la possibilité d'organiser un après-midi jeux un dimanche, mais où et quand ?

Jonathan DUPIN : Désire participer aux plantations des végétaux en mars sur le terrain Orcel.

Jacques rappelle que le jeudi matin 2 février à 8h aura lieu le broyage des sapins déposés par les habitants de la commune sur le terrain Orcel. Maurice ira chercher le broyeur.

Marie reprend la parole pour nous annoncer sa démission du conseil municipal, car dit-elle : elle estime qu'elle n'a plus sa place au sein de l'équipe.

Fin de séance à 23h00